

Les bibliothèques au prisme du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques | Livres Hebdo



Par Véronique Heurtematte, le 18.04.2019 à 16h15 (mis à jour le 18.04.2019 à 17h00)

RAPPORT

Les bibliothèques au prisme du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques



LA MÉDIATHÈQUE DES URSULINES, À QUIMPER.

L'Inspection générale des bibliothèques a publié son rapport annuel. Il met notamment en lumière l'inscription territoriale et les enjeux autour des collections patrimoniales.

L'Inspection générale des bibliothèques (IGB) a publié, mardi 15 avril, son rapport annuel des bibliothèques. Constitué des 5 études thématiques et de 18 rapports d'inspection dans des établissements menés au cours de l'année 2018, ce rapport dessine, comme le souligne Benoît Lecoq, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, dans son introduction, *"les évolutions d'un paysage de la lecture traversé par la double ambition de répondre aux exigences de l'équité sociale, territoriale et culturelle tout en s'adaptant aux défis des contraintes économiques et des enjeux concurrentiels"*.

Bien que portant sur des bibliothèques très diverses (universitaires, municipales, intercommunales, départementales), le rapport fait apparaître des problématiques communes et met en lumière quelques-uns des défis auxquels doivent répondre aujourd'hui les établissements, notamment l'inscription territoriale et les enjeux autour des collections patrimoniales.

Mieux valoriser les collections patrimoniales

Plusieurs des établissements inspectés par l'IGB en 2018 se trouvent face à des problématiques concernant la conservation et la valorisation de leurs collections patrimoniales. A Calais, les riches collections patrimoniales, constituée de plus de 51 000 documents, sont, indique le rapport d'inspection, *"insuffisamment valorisées, et manquent globalement de visibilité"*. Les préconisations formulées dans le rapport, telles que la mise en place d'une politique documentaire pour le fonds patrimonial et le lancement de chantiers de restauration des documents les plus fragiles ainsi que d'une campagne de numérisation des documents les plus précieux, pourraient intégrer la démarche entamée par la Ville de Calais pour obtenir la labellisation *"Ville d'Art et d'Histoire"*.

A Evreux, préfecture de l'Eure, la situation des collections patrimoniales est qualifiée de *"très préoccupante"* par le rapport d'inspection. Si la ville dispose d'un réseau de bibliothèques municipales performant, les contraintes budgétaires l'ont conduite à délaisser ses collections patrimoniales pourtant fort riches puisqu'elles rassemblent près de 80 000 ouvrages dont des manuscrits médiévaux et des incunables.

Depuis 2016, suite à la décision d'attribuer le bâtiment à un autre service culturel, les fonds sont dispersés dans trois lieux inadaptés à leur bonne conservation. *"Il appartient à la ville, en lien avec les services du ministère de la Culture, de trouver au plus vite une solution pérenne pour les collections patrimoniales, alerte le rapport d'inspection. La valorisation du patrimoine écrit participe du développement de la lecture publique. C'est pourquoi il apparaît souhaitable d'intégrer le volet patrimonial à un projet scientifique et culturel globale à l'échelle du réseau des bibliothèques d'Eureux"*.

La ville de Saintes, en Charente-Maritime, possède, elle aussi, un fonds historique d'une ampleur considérable de 485 000 documents. Mais si l'activité de lecture publique se montre très dynamique, la politique patrimoniale est, quant à elle, *"en échec"*, indique le rapport, en raison de la fermeture de la *"Maison Martineau"*, ancien couvent des Jacobins racheté par le négociant en vin Maurice Martineau, et qui, donnée à la ville en 1938, abrita jusqu'en 2011 les fonds anciens. Le rapport préconise que toutes les collectivités publiques, Etat, ville, département, région, se mobilisent pour restaurer des conditions satisfaisantes d'accès à ce patrimoine documentaire.

Mieux inscrire les bibliothèques dans leur territoire

L'impact de la vaste recomposition administrative des territoires sur le fonctionnement des réseaux de lecture publique apparaît dans plusieurs des inspections menées en 2018. L'Agglomération du Choletais, constituée de 26 communes et 103 000 habitants dans le Maine-et-Loire, n'a pas retenu la compétence culturelle. Les 34 bibliothèques de l'agglomération, aux statuts divers, bénéficient cependant d'une gestion intercommunale en réseau mais souffrent d'un manque de moyens. Alors que la population à desservir a doublé entre 2012 et 2017, le budget d'acquisitions a été divisé par deux. Le rapport préconise le renforcement de la coopération entre les différents échelons territoriaux au moyen d'un conventionnement entre l'Agglomération du Choletais, le département de Maine-et-Loire, et chacune des villes de l'agglomération, qui permettra la mise en place d'une carte de lecteur unique, de la circulation des documents entre les différents points du réseau, d'une réflexion autour des horaires d'ouverture.

La communauté d'agglomération Quimper Bretagne occidentale, 14 communes et 100 000 habitants dans le Finistère, s'est, quant à elle, emparée très tôt de la compétence lecture publique et a poussé jusqu'au bout la logique d'intégration et de mutualisation des équipements. Les résultats du réseau, constitué de 11 équipements dont la belle médiathèque de 4200 m² à Quimper, enregistrent des résultats qualifiés par le rapport d'inspection comme *"très satisfaisants"*, notamment pour le montant de la dépense documentaire par habitant (3,23 euros), les horaires d'ouverture, la fréquentation, en hausse. Le schéma de lecture publique 2019-2023 devra, indique le rapport, développer les actions hors les murs et consolider les partenariats.

Enseignement supérieur : deux grands learning centers prévus en Ile-de-France

Du côté de l'enseignement supérieur, l'IGB a mené une inspection sur la documentation au sein de l'université Paris-Saclay, en Ile-de-France. L'université se dotera en 2020 d'un learning center entièrement mutualisé entre les différentes composantes de Paris-Saclay. Equipement de 10 000 m², le futur learning center rassemblera un service de documentation, un service de médiation scientifique, et un service d'innovation pédagogique.

Autre grande réalisation des années à venir en Ile-de-France, le Grand équipement documentaire (GED) du Campus Condorcet, installé aux portes de Paris, disposera sur ses 23 000 m² de 1 330 places de lecture, de 180 salles de travail en groupe, d'un café, d'une librairie. L'un des enjeux sera de donner de la cohérence aux 53 structures documentaires préexistantes et qui seront rassemblées en son sein. Actuellement, deux conceptions du futur GED s'opposent, avec d'un côté une logique d'intégration de l'ensembles des composantes bibliothèques, et de l'autre une logique d'autonomie de ces structures. La mission de l'IGB avertit par ailleurs que *"le retard pris par la construction du grand équipement documentaire ne saurait constituer une excuse pour différer la prise de décisions et la prise de mesures en termes budgétaires et en termes de ressources humaines"*.

Dans les mois à venir, l'Inspection générale des bibliothèques rejoindra une grande inspection générale interministérielle, nouvelle entité qui rassemblera, aux côtés de l'IGB, l'Inspection générale de l'Education nationale, l'Inspection de l'administration de l'Education nationale et de la recherche, ainsi que l'Inspection générale de la Jeunesse et des Sports.